

## **L'Union européenne interdit l'entrée des agrumes traités avec la Guazatine**

**Le 13 mai 2016, le règlement n°2015/1910 de la commission européenne, établissant de nouvelles LMR pour la Guazatine, est entré en vigueur. À partir de cette date, la limite maximale de résidus de cette matière active est désormais de 0,05 mg/kg. Dans la pratique, ceci implique l'incapacité des pays de l'UE d'importer des agrumes traités avec cette substance active.**

"L'entrée en vigueur de ce règlement communautaire signifie que, depuis le 13 mai 2016, tous les producteurs d'agrumes dans le monde sont en concurrence sur le marché européen selon les mêmes règles, empêchant ainsi la discrimination en faveur des producteurs des pays tiers.

Le secteur agrumicole espagnol avait demandé cette décision pour longtemps", explique le directeur d'AILIMPO (Association interprofessionnelle de citron et de pamplemousse), José Antonio García. "C'est un jour très important pour nous, car cela met fin à un processus de plus de trois ans au cours desquelles AILIMPO ainsi que d'autres organisations, avec le soutien des autorités espagnoles, ont demandé d'appliquer les mêmes règles aux exportateurs non européens," ajoute-t-il.

L'Afrique du Sud sera la plus touchée en raison du volume des agrumes qu'elle exporte vers l'UE. La Guazatine est utilisée comme un traitement post-récolte pour prévenir les problèmes de pourriture.

Au cours de cette campagne 2016, les exportateurs d'agrumes dans l'hémisphère sud seront obligés de faire une meilleure sélection des fruits qui vont être expédiés en UE pour assurer la qualité à destination, en utilisant des traitements alternatifs à la Guazatine.

Il est important de noter que cette décision de l'UE a été prise après que l'EFSA, agence européenne de sécurité alimentaire, a publié en août 2014, un avis scientifique dans lequel elle a conclu qu'il y avait un risque potentiel pour les consommateurs européens en raison de l'absence de données sur les conséquences qui peuvent être engendrées par l'instabilité de la molécule de Guazatine.

Source : <http://www.lafranceagricole.fr/actualites/>